

GÉRER LES DONNÉES PERSONNELLES DES CLIENTS, PROSPECTS ET SALARIÉS

FORMATION COURTE



Date :
A réserver



1j
7h



Locaux de Mathias Avocats
Locaux du Client



Modalités :
Continu
Présentiel



995 H.T.

Code :
3010

Objectifs

- Mettre en œuvre une politique de protection des données à caractère personnel en conformité avec le RGPD
- Savoir intégrer la protection des données personnelles à toutes les étapes

Animateurs

Consultants - Formateurs experts

Supports de stage

Support de cours et d'exercices

Destinataires

- Tout salarié, entreprise, particulier désireux
- *Data Officers*
- Anciens Correspondants informatique et liberté & DPO
- Juristes, avocats

Compétences acquises

Suite à la formation, les stagiaires auront acquis toutes les connaissances sur la gestion des données personnelles des clients, prospects et salariés

Evaluation

Individuelles + Groupe
Pendant + A la fin

Méthodes

Active et participative, ateliers pratiques, Q&R, installations professionnelles, projections, slides

Prérequis

Aucun

Certificat de fin de stage

Option repas

Sur demande



Plan de la formation

1. Les notions essentielles

- Transparence
- Etendue

3. Typologie des droits reconnus aux personnes (modalités d'exercice et obligations qui en résultent)

- Droit d'opposition
- Droit d'accès
- Droit de rectification
- Droit à l'effacement et droit à l'oubli
- Droit à la portabilité des données
- Droit à la limitation du traitement

5. Quelles procédures spécifiques pour la gestion efficace des droits des personnes ?

- Selon les différents canaux de communication
- Selon l'origine des demandes (directes ou indirectes)
- Selon le type de demande
- Selon la structure et l'organisation du responsable de traitement

2. Mise en œuvre de la transparence

- Périmètre des informations à délivrer aux personnes (information directe et indirecte)
- Forme et accessibilité des informations

4. La gestion des droits des personnes

- Généralisation du registre des traitements de données à caractère personnel
- Quand doit-on effectuer une analyse d'impact (PIA) ?
- Quelle coopération avec la CNIL lors de l'analyse d'impact ?
- Quel contrôle qualité ?